

**PRISONNIERS SANS FRONTIERES
PRSF**

**ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901
13, rue des Amiraux
75018 Paris**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

PATRICIA CHÂTEL

**COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES
DSFA- 7, LES COURLIS – 78170 – LA CELLE-SAINT-CLOUD**

Aux membres de l'association,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de PRISONNIERS SANS FRONTIERES (PRSF) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 22 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Réserve pour limitation : la comptabilité du Projet C2D a été remontée dans la comptabilité de PRSF au 31 décembre 2019. Sur la base des documents comptables reçus en provenance de la société d'expertise comptable SOCOGEC en charge de la comptabilité du projet sur place en Côte d'Ivoire, constatant un total de 123 467,96€ de charges au titre de l'exercice 2019. Ainsi qu'un total de 132 906,60€ de subvention encaissée partiellement dans l'exercice. Le retard pris par les deux organismes de contrôles, dans la production de leur rapport d'audit, la cellule UCP et KPMG, ne nous permet pas à ce stade de nous faire une opinion sur ces écritures. Et ce d'autant plus que les pièces comptables sont conservées en RCI et non disponibles au siège de PRSF.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des états financiers fournis par l'association, il est à noter que l'essentiel de l'activité de l'association se caractérise par un fonctionnement sur un budget courant restreint depuis 2018. Par ailleurs, la convention C2D, convention de gré à gré de 300 000€ avec le Ministère de la justice Ivoirienne, a démarré en 2019 : une société d'expert-comptable ivoirienne assure la comptabilité, auditée sur place par KPMG, dont nous attendons le rapport d'audit pour validation de ladite comptabilité du Projet établie au 31 décembre 2019 et remontée dans les états financiers du siège.

Enfin, l'examen des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que le mode de présentation des comptes ne soulève pas d'autre remarque de notre part.

IV. Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

En application de la loi, nous vous signalons que, du fait du retard pris en contexte covid-19, le délai fixé au maximum au 30 septembre 2020 pour la tenue de l'Assemblée générale n'est pas respecté.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

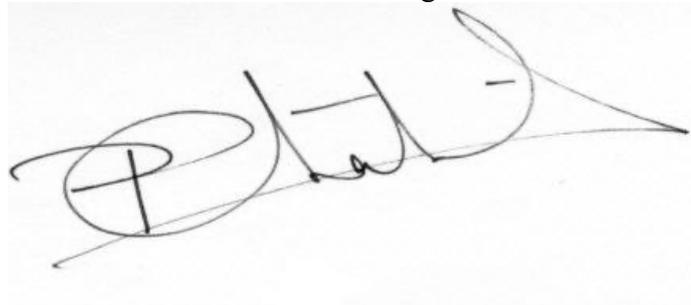
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Celle-Saint-Cloud,
Le 23 septembre 2020
Patricia CHÂTEL
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patricia Châtel', written in a cursive style.

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	5 732	5 732			- Réserve légale		
Immobilisations financières	1 383		1 383	1 993	- Réserves réglementées		
TOTAL I	7 115	5 732	1 383	1 993	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	53 776	70 176
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	17 785	(16400)
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	71 561	53 776
					Provisions pour risques et charges (II)	1 500	1 500
Créances :					Dettes :		
Clients et comptes rattachés					Fonds dédiés	194 189	317 657
Débiteurs divers					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Subventions à recevoir	174 745		174 745	301 772	Fournisseurs et comptes rattachés		2 520
Valeurs mobilières de placement					Charges à payer	2149	2 062
Disponibilités (autres que caisse)	96 385		96 385	76 702	Autres	4387	3 880
Caisse	1 273		1 273	929	TOTAL III	200 725	326 120
TOTAL II	272 403		272 403	379 403	Produits constatés d'avance (IV)		
Charges constatées d'avance (III)					TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	273 786	381 396
Produits à recevoir							
TOTAL GENERAL (I+II+III)	279 518	5 732	273 786	381 396			

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE
 PRISONNIERS SANS FRONTIÈRES
 Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019
 Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	159 222	53 652	Subventions d'exploitation		302 272
Impôts, taxes et versements assimilés	245	1 830	Autres produits	136 822	145 480
Rémunération du personnel	26 046	38 631			
Charges sociales	3 769	12 412	TOTAL (I)	136 822	447 752
Dotations aux amortissements		2 866			
Dotations aux provisions		1 500			
Autres charges	51 833	56 304	Produits financiers (II)	472	1 965
Charges financières					
			TOTAL (II)	472	1 965
TOTAL (I)	241 114	167 196			
CHARGES FINANCIERES(II)		3	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	123 605	6 237
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	2 000	305 155			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	243 114	472 354	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	260 899	455 954
BENEFICE OU PERTE	17 785	.(16400)			
TOTAL GENERAL	260 899	455 954	TOTAL GENERAL	260 899	455 954

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2019

1. MÉTHODES GÉNÉRALES

- Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices ; conformité aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- Méthodes d'évaluation et de présentation

Les subventions sont comptabilisées dès lors qu'elles sont accordées (décision d'attribution reçue) par l'utilisation du compte « organismes financeurs – subventions à recevoir ».

Les dépenses réalisées sont enregistrées en « charges sur financements obtenus » et le solde en « engagements à réaliser » avec contrepartie au passif dans un compte « fonds dédiés ».

2. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Rubrique Immobilisations	valeur brute à l'ouverture de l'exercice	augmentation	diminution	valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations financières	1 383,00	0	0	1 383,00
Véhicule en Côte d'Ivoire	5 732,00		0	5 732,00
Total	7 115,00	0	0	7 115,00

Rubrique Amortissements	valeur brute à l'ouverture de l'exercice	augmentation	diminution	valeur brute à la clôture de l'exercice
Véhicule en Côte d'Ivoire	5 732,00	0	0	5 732,00
Total	5 732,00	0	0	5 732,00

3. TABLEAU DES PROVISIONS

Poste décomposé en :

- « provisions pour charges futures sur projets » dans le cas des projets qui ne sont pas financés en intégralité par les bailleurs de fonds. La part de financement de PRSF est provisionnée pour chaque contrat (et mise à jour chaque année dans le cadre des projets pluriannuels : seul le montant restant à engager est inscrit).

- « provisions pour risques opérationnels sur projets » en cas de rejet de dépenses par les bailleurs de fonds après audit. 5% du solde (= montant non audité et non validé par le financeur) de la part financée par le bailleur de fonds est provisionnée pour chaque contrat.

rubrique	provisions au début de l'exercice	dotations de l'exercice	reprises de l'exercice	provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour charges futures sur projets	1 500,00	0	0	1 500,00
Provisions pour risques opérationnels sur projets	0	0	0	0,00
Total	1 500,00	0	0	1 500,00

4. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Sur subventions

rubrique	signature convention	fonds à engager n-1	Encaissement en cours d'exercice n	utilisation en cours d'exercice n	Part non consommée sur projets achevés	fonds restants à engager	fonds restants à recevoir
UE -Bénin (2013)	0	0	0	0	0	0	0
Grandir dignement - UE Niger (2016)	0	0	0	0	0	0	0
SCAC Mali (2016)	0	11 966,85	0	0	0	11 966,85	0
UE BURKINA EF 2017	0	0	0	0	0	0	0
UE BURKINA HI 2017	0	1 141,85	0	0	0	1 141,85	0
AMB Allemagne BENIN 2017	0,50	0,50	0	0	0	0,50	0
CI-C2D JUSTICE	0	300 000	132 906,60	123 467,96	0	176 532,04	167 093,40
Total	0	313 109,20	132 906,60	123 467,96	0	189 641,24	167 093,40

Sur dons manuels affectés :

rubrique	fonds reçus	fonds à engager n	utilisation en cours d'exercice n-1	utilisation en cours d'exercice n	solde restant à engager
UN MONDE PAR TOUS TOGO 2016	7 000,00	7 000,00	6 609,19	0	390,81
FONDS ROTARY JARDIN KONAKRY	500	500	0	0	500
FI-ACAT GUINEE 2017	4 200,00	4 200,00	542,95	0	3 657,05
AMOUR SANS FRONTIERE NIGER 2018	2 272,00	0,00	0,00	2 272,00	0,00
Total	13 972,00	11 700,00	7 152,14	0	4 547,86

Il convient de noter, que des démarches ont été entreprises pour mettre un terme aux projets en suspens dans le cadre des dons affectés. Dès 2020, ces régularisations pourront être opérées.

5. DÉTAIL "PRODUITS À RECEVOIR" (0€) ET DÉTAIL "CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE" (0,00 €)

A noter : Le versement des produits à recevoir de l'exercice N-1 a été régulièrement enregistré de même que la liquidation des charges constatées d'avance.

6. DÉTAIL « COMPTE FOURNISSEUR » (4 387 €)

Ce montant correspond à la retenue de garantie effectuée sur les entreprises en charge de la mise en œuvre du projet CI-C2D JUSTICE.

7 . DÉTAIL "CHARGES À PAYER" (2 148,62 €)

- TRAVAUX COMPTABLE (siège)	1 500,00 €
- REGUL ASSURANCE MAIF (siège)	648,62 €

8 . DÉTAIL "FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS - FNP" (0 €)

L'ensemble des factures ont été enregistrées en régularité.

9. INFORMATIONS CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

- estimation du bénévolat :

Administrateurs et collaborateurs bénévoles = 36 946 €
(70 h par semaine pour les 8 membres du bureau, pour un SMIC horaire de 10.15 € et 52 semaines)

Pour les 14 Responsables pays = 22 167,60 €
(3H par semaine x 14 soit 42 h x 10,15 € et 52 semaines)

Equipes-terrain = 32 022 €
(20 heures mensuelles pour 400 personnes – équivalent 1,5 mois par personne et par an
– sur la base d'un smic local à 35 000 FCFA soit 53,37 €)

Au total, l'estimation du bénévolat en France et en Afrique représente 91 136 €.

10. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

- En regard du compte « produits exceptionnels » (123 605 €) :

- Cette somme correspond à la part consommée sur budget C2D, la contrepartie venant en diminution du poste de « fonds dédiés).

11. MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

a) L'objet statutaire et la mission sociale

L'objet statutaire de l'association : " *.a pour objet de contribuer à l'application effective des Droits de l'Homme consacrés par la Déclaration Universelle, et d'entreprendre toute action visant à l'humanisation des prisons dans le monde en procurant aux personnes détenues une assistance au niveau moral et matériel, ainsi qu'à l'insertion de ces personnes après leur libération. "*

Au sein de l'activité de PRSF, la mission sociale comprend donc :

- La visite régulière des prisonniers africains et les budgets d'activités permettant aux équipes de visiteurs bénévoles d'améliorer les conditions de vie,
- Les frais de coordination des équipes de visiteurs ainsi que les missions d'animation et de supervision,
- Les projets (travaux, séminaires, formation, etc).

L'association n'exerce aucune mission sociale en France. L'action réalisée à l'étranger se fait directement, sans versement à d'autres organismes.

b) Les emplois (colonne 1 du CER)

Les charges du compte de résultat analytique sont ventilées sur les différentes rubriques d'emplois.

- La base d'affectation des frais de personnel (1 salariée) est constituée par le temps dédié à chaque activité, sachant qu'une part significative des tâches administratives est réalisée par des membres bénévoles. Il en résulte la répartition suivante :
 - o 82,4 % - Mission sociale (appui aux activités courantes en Afrique, gestion des projets, sensibilisation)
 - o 12,90 % - Recherche de fonds
 - o 4,70 % - Fonctionnement et honoraires en l'absence de salarié
- La même clé de répartition est utilisée pour les dépenses relatives aux locaux.
- Les autres charges en France sont ventilées en fonction de leur destination telle qu'elle ressort des enregistrements comptables.
- Les autres charges Afrique et les charges sur financements obtenus sont intégralement affectées à la mission sociale.

c) Les ressources (Colonne 2 et 4 du CER)

Les ressources du compte de résultat analytique sont ventilées dans les différentes rubriques.

- Les ressources collectées auprès du public se répartissent uniquement en Dons manuels non affectés (y compris via le site internet), et Autres produits liés à l'appel à la générosité du public (collectes en numéraire à l'occasion d'événements).
- Autres fonds privés : dons reçus de mécènes et fondations.
- Subventions et autres concours publics : les subventions reçues ou faisant l'objet d'engagements signés.
- Autres produits : prestations de service, produits financiers, produits exceptionnels et vente d'artisanat

L'ensemble des ressources collectées dans l'année auprès du public (colonne 2) sont utilisées dans l'année (colonne 4) compte tenu d'un niveau de charges fixes en France et en Afrique de l'association supérieur à la collecte.

d) L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public (colonne 3 du CER)

Les ressources collectées auprès du public sont ventilées en emplois au prorata des emplois globaux de l'association.

Tableau de compte d'emploi annuel des ressources (Exercice 2019)

EMPLOIS	Emplois de N - compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)		RESSOURCES	Ressources collectées sur N - Compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
				REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		0,00
1 MISSIONS SOCIALES	98 548,20	76 884,68	82,4%	1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		93 322,00
1.1. Réalisées en France				1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	0,00	0,00		1.1.1 Dons manuels non affectés	91 202,00	91 202,00
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0,00	0,00		1.1.2 Dons manuels affectés	2 000,00	2 000,00
1.2. Réalisées à l'étranger				1.1.3 Legs et autres libéralités non affectés	0,00	0,00
- Actions réalisées directement	98 548,20	76 884,68		1.1.4 Legs et autres libéralités affectés	0,00	0,00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00	0,00		1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	120,00	120,00
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	15 488,80	12 083,95	12,9%	2 – AUTRES FONDS PRIVES	43 500,00	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	7 676,80	5 989,24		3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	123 467,96	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0,00	0,00		4 – AUTRES PRODUITS	609,04	
23. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	7 812,00	6 094,71				
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 580,00	4 353,37	4,7%			
		93 322,00	100%			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	119 617,00			I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	260 899,00	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00			II - REPRISES DES PROVISIONS	0,00	
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	123 497,00			III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0,00	
				I V– VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		0,00
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	17 785,00			V– INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,00	
V – TOTAL GENERAL	260 899,00			VI –TOTAL GENERAL	260 899,00	93 322,00
V – Part des acquisitions d' immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0,00				
VI –Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,00				
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		93 322,00		VI –Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		93 322,00
				SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		0,00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Missions sociales	82 022,40			Bénévolat	91 136,00	
Frais de recherche de fonds	4 556,80			Prestations en nature	0,00	
Frais de fonctionnement et autres charges	4 556,80			Dons en nature		
Total	91 136,00			Total	91 136,00	